

« Nous ne vous oublions pas »

La Communauté de communes du Val de Gâtine recevait Nathalie Lanzi, conseillère régionale. Cette dernière a évoqué l'action de la région.

Des élus des Deux-Sèvres ont l'impression d'être oubliés mais ce n'est pas le cas. Réunir trois régions, c'est tout un modèle à construire en essayant de prendre le meilleur de chaque région. Notre budget a baissé de 4 %. Notre président Alain Rousset ne veut pas de saupoudrage d'aides mais une aide ciblée aux entreprises. D'autre part, notre aide n'ira pas en direction des zones commerciales mais des centres-villes. Nous voulons aider l'agriculture biologique et amplifier son importance pour tendre vers le zéro pesticide. »

DROIT DU SOL

Estelle Monteil a ensuite fait un point sur le service commun Autorisations du droit du sol (ADS). Suite au retrait des services de l'État pour l'instruction des dossiers, les 23 communes ont adhéré à un service commun qui représente un coût de 66 000 € par an. Jean-Pierre Rimbeau souligne « il y a une meilleure réactivité et nous pouvons dialoguer avec le porteur de projet qui comprend mieux l'évolution de son dossier ». Le tarif de ce service est facturé à l'acte et un suivi sera effectué.

BÂTIMENTS

Les services de la Communauté de communes sont répartis dans plusieurs bâtiments, certains ont des problèmes d'espace ou de vétusté, d'autres sont trop éloignés... Il faut utiliser l'espace intelligemment car les enjeux financiers sont importants. Il sera fait appel à un program-



Nathalie Lanzi a tenté de rassurer les élus, dont Jean-Pierre Rimbeau.

miste afin de lui confier une mission d'étude et d'organisation pour une bonne gestion et une bonne utilisation des locaux.

PISCINE DE COULONGES-SUR-L'AUTIZE

Une esquisse est présentée, il s'agira d'une rénovation complète qui pourra s'élever 1 391 850 € HT, avec des options de 407 500 € si elles sont retenues, dont 345 000 € pour le traitement de l'eau. Les travaux débiteraient en septembre 2019 et

se termineraient en juin 2020 afin de ne pas fermer l'établissement. Un espace ludique serait ajouté aux deux bassins ainsi qu'un spot de restauration rapide. Les membres du conseil approuvent l'esquisse présentée.

TRANSPORT SCOLAIRE

La redevance de 75 € par élève pour les familles résidant sur le périmètre de la Communauté de communes est maintenue, elle est fixée à 100 € pour les familles résidant hors du dit périmètre.